Emploi et Développement social Canada
Employment and Social Development Canada

Des milieux de travail équitables, sécuritaires et productifs

Travail

Prévisions salariales pour les négociations collectives en 2015

Division de l'information et de la recherche sur les milieux de travail

Direction de la politique stratégique, de l'analyse et de l'information sur les milieux de travail

Décembre 2014

LT-271-01-15

Canada

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne à :
publicentre.edsc.gc.ca

Ce document est offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Les personnes qui utilisent un téléscripteur (ATS) doivent composer le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2015

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF
Nº de cat. : Em5-5/2015F-PDF
ISSN : 2368-8572

EDSC
Nº de cat. : LT-271-01-15

Table des matières

1 Introduction

2 Principales priorités de négociations en 2015

2 Augmentation salariale supérieure dans le secteur privé

3 Ajustements supérieurs pour les employés de la sphère de compétence fédérale

3 Les provinces maritimes et le Québec devraient obtenir les plus forts gains salariaux

4 Croissance des salaires disparate dans les industries

5 Méthodologie

Introduction

Le Programme du travail prévoit que l'ajustement moyen du taux[1] du salaire de base issu des principales conventions collectives[2] qui seront négociées en 2015 sera de 1,8 % pendant la durée de ces conventions. Cette prévision est plus élevée que l'augmentation moyenne enregistrée en 2013 (1,4 %) ainsi que celle (1,7 %) prévue pour la fin de 2014 [Tableau 1].

Malgré cette augmentation élevée des salaires prévue, les employés qui ratifieront leurs conventions l'an prochain peuvent s'attendre à une baisse du salaire réel pendant la durée de ces conventions, si l'inflation demeure autour du taux cible de 2,0 % de la Banque du Canada. Par conséquent, les salaires devraient être au centre de toutes les négociations des principales conventions collectives en 2015.

Une meilleure conjoncture de l'économie des États-Unis, combinée à la valeur du dollar canadien en baisse, pourrait donner lieu à une demande accrue des exportations canadiennes en 2015, ce qui influencerait positivement la croissance de l'emploi au Canada. Par contre, la croissance pourrait ralentir si la demande globale pour le pétrole et le prix du pétrole continuent de chuter.

Étant donné que la plupart des emplois créés cette année se trouvait en Alberta, cette province pourrait être le chef de file de la croissance économique nationale l'an prochain. Toutefois, les prix de l'énergie qui pèsent lourdement sur l'économie de l'Alberta et le cours instable du brut pourraient éroder la confiance des investisseurs et des consommateurs, et ralentir la croissance de l'emploi et le marché immobilier de la province.

Il y a lieu d'afficher un optimisme prudent au sujet du marché canadien de l'emploi, bien que sa performance suivant la crise financière mondiale (2008) s'est constamment améliorée. Cependant, le vieillissement de la main-d'œuvre continuera de poser un défi pour le marché du travail. Reste à voir la façon dont ce problème influencera les résultats aux tables de négociation dans les années à venir.

---

[1] Le taux du salaire de base est le plus bas versé à une classification d'employés qualifiés d'une unité de négociation.

[2] Les principales conventions collectives couvrent un minimum de 500 employés.

TABLEAU 1 : Ajustements salariaux moyens passés et prévus et inflation, 2008-2015

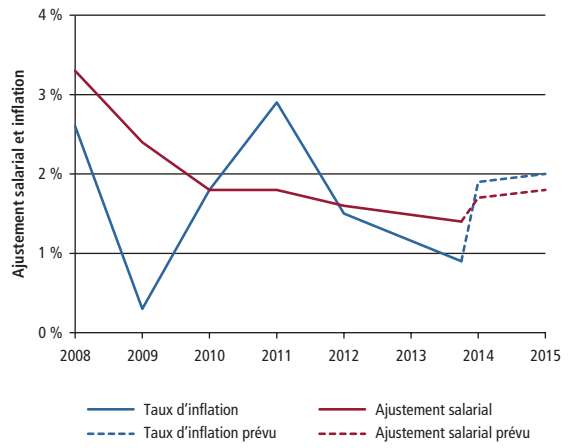

Source : Division de l'information sur la recherche et les milieux de travail, Programme du travail, Statistique Canada et la Banque du Canada

Principales priorités de négociations en 2015

Le Conference Board s'attend[3] à ce que les salaires, la productivité et la compétitivité des entreprises soient les principales priorités des employeurs en 2015. Les syndicats devraient mettre l'accent sur les salaires, la sécurité d'emploi et les prestations de soins de santé.

Outre les salaires, quelques autres points pourraient attirer l'attention aux tables de négociation. Le passif des régimes de retraite devrait faire partie des sujets de discussion des négociations du secteur public, tandis que la santé mentale en milieu de travail et le stress relié au travail pourraient être mis en évidence par les employés du secteur privé.

Augmentation salariale supérieure dans le secteur privé

La croissance des salaires du secteur privé est demeurée supérieure à celle du secteur public pendant les cinq dernières années, et cet écart devrait se poursuivre en 2015. Les salaires du secteur privé devraient croître de 2,3 % en moyenne, contre 1,6 % pour le secteur public [Tableau 2]. Au total, 187 conventions collectives du secteur privé couvrant 316 061 employés, et 459 du secteur public visant environ 1,6 million employés, seront ouvertes pour les négociations en 2015.

La croissance du secteur privé pourrait se traduire par une augmentation de la consommation. Exportation et développement Canada[4] indiquait récemment qu'il y aura plus de possibilités d'investir dans une nouvelle capacité de production, ce qui augmentera la consommation, la confiance des entreprises et permettra ainsi une expansion menée par le secteur privé.

TABLEAU 2 : Ajustements salariaux passés et prévus, selon le secteur, 2008-2015

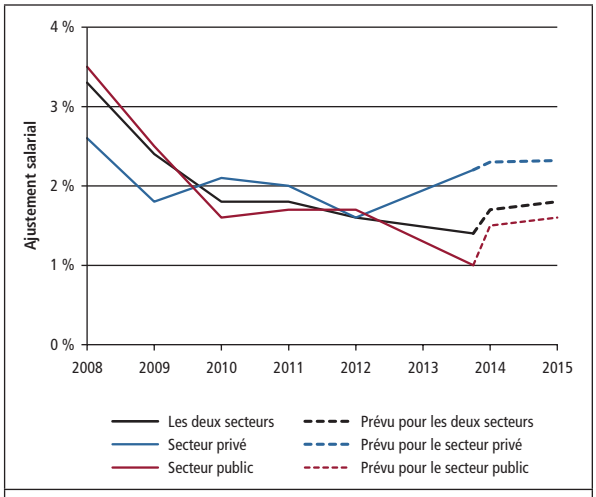

Source : Division de l'information et de la recherche sur les milieux de travail, Programme du travail

[3] Conference Board du Canada, *Canada's Compensation Planning Outlook 2015*

[4] Exportation et développement Canada 2014, **Indicateur avancé des exportations**

Ajustements supérieurs pour les employés de la sphère de compétence fédérale

Au total, 82 conventions collectives couvrant 322 921 employés de la sphère de compétence fédérale seront ouvertes pour la négociation en 2015, ce qui représente 16,7 % de tous les employés prêts à négocier leurs conventions cette année. Ces conventions devraient afficher une croissance moyenne des salaires de 2,0 %, par rapport au taux de 1,9 % prévu dans les sphères de compétence provinciale. Depuis 2011, l'ajustement salarial moyen de la sphère de compétence fédérale continue d'être supérieur à celui des sphères de compétence provinciale [Tableau 3].

TABLEAU 3 : Ajustements salariaux passés et prévus, selon la sphère de compétence, 2008-2015

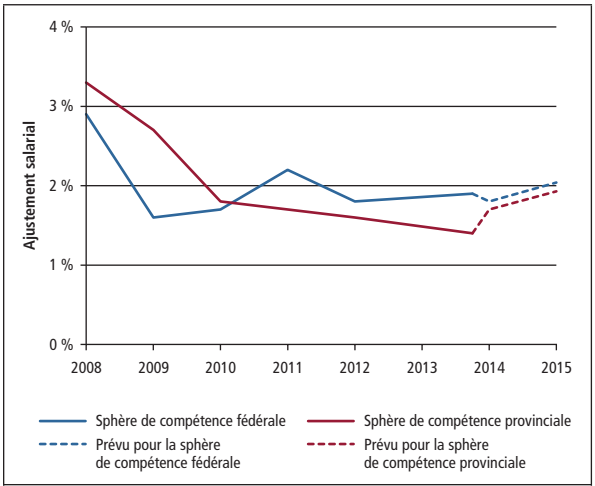

Source : Division de l'information et de la recherche sur les milieux de travail, Programme du travail

Les provinces maritimes et le Québec devraient obtenir les plus forts gains salariaux

Les augmentations salariales moyennes dans les sphères de compétence provinciale devraient varier entre 1,4 et 2,4 % [Tableau 4]. Plus du tiers des employés qui négocieront une convention collective en 2015, sont de l'Ontario ou de la Colombie-Britannique. Ces employés devraient recevoir des gains salariaux inférieurs à la moyenne nationale (1,4 % en Ontario et 1,5 % en Colombie-Britannique).

Les provinces maritimes et le Québec devraient enregistrer les ajustements salariaux les plus élevés avec 2,4 et 2,3 %, respectivement. Tandis que les provinces maritimes représentent une faible proportion d'employés, les conventions du Québec couvrent plus du quart des employés prêts à négocier en 2015. Le Québec devrait également clôturer l'année 2014 en hausse avec un ajustement moyen de 2,3 %.

En 2015, les employés de l'Alberta devraient recevoir une augmentation salariale de 2,1 % en moyenne. Quoique la dépréciation du dollar canadien favorise les producteurs nationaux de pétrole, la diminution de la demande de pétrole des grands pays industrialisés a soulevé des questions concernant la croissance

TABLEAU 4 : Ajustements salariaux prévus selon la province/région, 2015

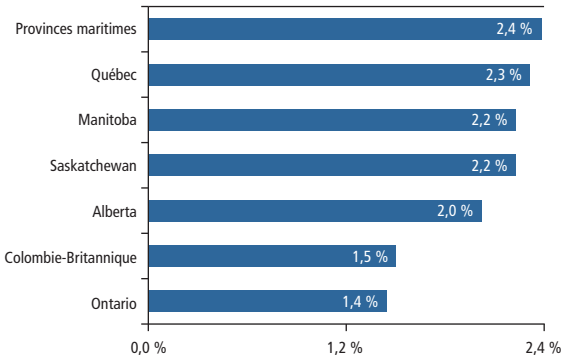

Source : Division de l'information et de la recherche sur les milieux de travail, Programme du travail (données mensuelles d'ajustement salarial de janvier 1989 à octobre 2014)

précédemment prévue en Alberta. Tout ralentissement de l'économie de l'Alberta pourrait éroder davantage les augmentations salariales des employés syndiqués de cette province.

Croissance des salaires disparate dans les industries

Tel qu'observé les années précédentes, les augmentations salariales prévues en 2015 sont nettement différentes selon les industries en raison de la nature diversifiée des demandes des conventions collectives, de la disponibilité des compétences, de la taille des effectifs syndicaux et de la durée des conventions. L'industrie primaire devrait afficher la plus forte croissance (3,0 %), suivie des services publics (2,7 %) et du secteur de la construction (2,4 %) [Tableau 5].

TABLEAU 5 : Ajustements salariaux selon l'industrie, 2015

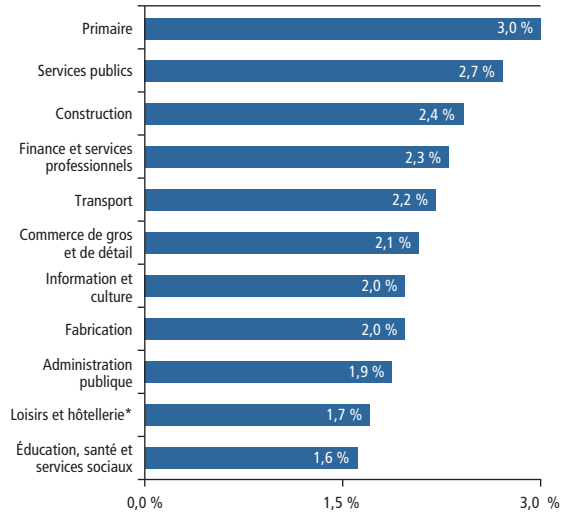

Source : Division de l'information et de la recherche sur les milieux de travail, Programme du travail

* Les chiffres des ajustements salariaux de l'industrie primaire et de celle des loisirs et de l'hôtellerie ont été estimés avec la méthode de Delphi, tandis que l'estimation pour les autres provinces est basée sur la méthode ARMA.

L'ajustement salarial prévu dans le secteur de la construction à 2,4 %, est plus élevé que pour la plupart des industries. Toutefois, le marché de l'habitation et le secteur de la construction pourraient être durement frappés advenant une hausse des taux d'intérêt, ce qui pourrait avoir une incidence sur le pouvoir de négociation des travailleurs de la construction au cours des prochaines années.

Le secteur de l'éducation, de la santé et des services sociaux, comptant la plupart des conventions collectives (284 conventions), devrait connaître la plus faible croissance salariale (1,6 %) pour environ 1,0 million d'employés. L'industrie a fait l'objet d'une importante couverture médiatique en 2014, en raison des questions délicates concernant l'augmentation salariale et les heures de travail des enseignants de la Colombie-Britannique.

Méthodologie

La présente projection repose sur la modélisation de séries chronologiques autorégressives à moyennes mobiles (ARMA) associée à des séries de données sur les rajustements mensuels moyens de janvier 1989 à octobre 2014. Cette méthodologie nous permet de saisir le modèle historique unique d'une série donnée. Pour chaque groupe découlant de négociations collectives (définies par secteur ou sphère de compétence), un modèle unique ARMA a été estimé à l'aide de la série de données correspondantes.

Pour deux industries (*primaire et celle des loisirs et hôtellerie*), les prévisions n'ont pu être établies avec la méthode ARMA en raison d'une insuffisance des données. Par conséquent, l'estimation des prévisions salariales a été effectuée avec la méthode Delphi pour ces deux industries.

Aucune négociation majeure ne doit avoir lieu à Terre-Neuve, en conséquence, il n'y a aucune prévision concernant les ajustements salariaux pour cette province.